
**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
MARDI 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-huit heures, sis 58 rue Wolfgang Amadeus Mozart – 26000 VALENCE.

Les membres de l'assemblée générale de l'association APST 26|07 se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du président de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire, d'où il apparaît :

- le nombre de membres présents à hauteur de 12 (soit 12 voix) ;
- le nombre de membres représentés à hauteur de 32 (soit 32 voix)

Monsieur Christophe FAURE préside la séance, en sa qualité de président de l'association APST 26|07.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Hervé BLAISE.

Monsieur Grégory JEANCEL, du cabinet comptable Rydge est présent.

Madame Sophie COLLETAS, du cabinet du Commissaire aux comptes Imolid

Le président a constaté la présence de 12 membres présents et 32 membres représentés, m,

**RESERVE AUX ADHERENTS
DISPONIBLE SUR DEMANDE ECRITE**

L'assemblée générale a tenu l'assemblée générale ordinaire :

- Le président a soumis à l'assemblée générale ordinaire, l'ensemble des documents suivants :
- les pouvoirs des membres représentés,
 - la feuille de présence certifiée exacte,
 - le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025,
 - le rapport moral du président,
 - le rapport d'activité 2025,
 - les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025,
 - les rapports du commissaire aux comptes,
 - le budget 2026.

L'assemblée générale, sur sa demande, donne acte au président de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation. Le président soumet à l'assemblée générale ordinaire les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.